

## [ EN BREF ]

### ► Des échos à la note émanant de Bercy

Le 2 février, la FNCOFOR révélait le contenu d'une note de la direction générale du Trésor au ministre présentant des pistes de réforme de la politique forestière. Jean-Claude Monin appelait les élus à se mobiliser contre les propositions de cette note, qui prévoit une refonte du « régime forestier » avec la privatisation d'activités de l'ONF.

° **Des élus ont rapidement réagi** en interpellant les parlementaires de leur territoire et la presse locale ; certains ont écrit à la Fédération comme Gilles Desnouveau maire de Reynel (Haute-Marne) qui s'insurge contre « cette attaque inqualifiable contre la forêt française ». Ou bien, Jean-Pierre Corneille maire de Landres St Georges (Ardennes) qui a rencontré dès le 5 février Jean-Luc Warsmann, député de sa circonscription, président de la commission des lois à l'assemblée nationale. « J'étais le premier à lui parler de cette information. Je lui ai expliqué que ce projet était désastreux pour la gestion des forêts communales, que le régime forestier était le garant de la bonne gestion des forêts communales... ».

° **Une délégation d'élus de la Fédération** : Jean-Claude Monin, Pierre Grandadam, Jacky Favret et Nello Broglio ont rencontré des parlementaires de divers groupes politiques afin de les sensibiliser à cette menace de démantèlement du service public.

° **Le député François Brottes**, questionnait le gouvernement le 15 février : l'Etat a-t-il l'intention de remettre en cause sa solidarité à l'égard des communes forestières et de renoncer à la gestion équilibrée et durable des forêts garantie par le régime forestier ?

## ■ **Négociation du contrat Etat-ONF** **Le conseil d'administration de la Fédération nationale adopte une délibération**

**Le conseil d'administration de la Fédération nationale des communes forestières a posé les termes des négociations qu'elle veut engager avec l'Etat d'une part et avec l'ONF d'autre part pour aboutir à la signature du contrat d'objectifs 2012-2016, annoncée pour juillet.**

« Le conseil d'administration de la Fédération nationale des communes forestières réuni le 16 février 2011 demande, qu'en préalable à toute discussion sur le contrat Etat-ONF 2012-2016, les ministères en charge de la forêt réaffirment les principes suivants :

- \* le maintien du régime forestier garant d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts telle qu'inscrite dans la loi, précisée par la charte de la forêt communale et confirmée lors du Grenelle de l'Environnement,

- \* le maintien d'un opérateur unique, l'Office national des forêts qui assure une mission de service public au bénéfice des communes.

La Fédération nationale des communes forestières souhaite pouvoir répondre positivement à la demande qui lui a été adressée d'être cosignataire du contrat Etat-ONF 2012-2016.

Pour parvenir à cet objectif, elle souhaite que des négociations en toute transparence soient ouvertes aussi bien avec l'Etat qu'avec l'Office national des forêts. Elles devront porter sur :

- \* **le financement de la gestion de la forêt communale.** Constatant que celle-ci est aujourd'hui, a minima équilibrée dans les comptes de l'ONF, la Fédération nationale des communes forestières demande que le versement compensateur soit maintenu à son niveau actuel et les frais de garderie à leurs taux actuels

- \* **le maillage territorial** « arrêté par agence sur la base d'organigrammes territoriaux explicites et prévisionnels stables décidés avec les représentants régionaux et départementaux des communes forestières » (rapport Gaymard remis au Président de la République)

- \* **la mise en place d'une nouvelle gouvernance** concrétisée au travers de la création d'un comité consultatif de la forêt communale au sein du conseil d'administration de l'Office national des forêts

Enfin, la Fédération nationale des communes forestières demande que les ministères de tutelle garantissent la pérennité de l'établissement public forestier en adoptant les mesures propres à régler le problème soulevé par l'augmentation brutale du taux des cotisations retraites des personnels fonctionnaires (CAS pension). »

## [ EN BREF ]

° La ministre de l'écologie a répondu à François Brottes : le gouvernement n'abandonnera pas la forêt française.

° Bruno Le Maire, le 16 février sur France Inter, a précisé : « on n'envisage aucune privatisation de l'ONF ». Mais il a ajouté : « si le travail peut être fait par endroits de manière complémentaire par des organismes privés, pourquoi pas ».

### ► L'union des entreprises de l'aval

Les organisations de l'aval du secteur bois ont annoncé le 8 février la création de France Bois Industries Entreprises (FBIE). Cette organisation présidée par Luc Charmasson (président de l'Union des industries du bois) cherche une meilleure visibilité de ces secteurs qui fabriquent et vendent des produits bois. La constitution de cette association sonne le glas – s'il en était encore besoin – du projet d'interprofession Conseil forêt bois. De son côté, France Bois Forêt demeure la seule organisation interprofessionnelle reconnue par le ministère en charge de l'agriculture.

### ► L'agenda des élus

° **Congrès des Communes forestières** : le congrès national aura lieu les 26 et 27 mai prochain à Fréjus dans le Var. Thème retenu : la responsabilité des élus. Le 26, des visites dans les Préalpes, les massifs de l'Esterel et des Maures. Le 27, l'assemblée générale : la table ronde portera sur le nouveau contrat Etat-ONF.

### ► Rendez-vous

° **Salon des énergies renouvelables** : du 15 au 18 février – Eurexpo Lyon.

[www.energie-ren.com](http://www.energie-ren.com)

° **Salon international de l'agriculture** : du 19 au 27 février - Paris Porte de Versailles

[www.salon-agriculture.com](http://www.salon-agriculture.com)

**Cofor info** est éditée et imprimée par la Fédération nationale des communes forestières : 13, rue du général Bertrand 75007 Paris  
Fax : 01 45 67 25 99 - Mèl : [info@fncofor.fr](mailto:info@fncofor.fr)

Cette lettre mensuelle est diffusée par courriel ou télécopie.

Directeur de publication : Jean-Claude Monin

Rédaction/mise en page : agence 45.presse

## ■ **Elaboration des PPRDF**

### **Une mise en place hétérogène des comités**

*Début février, les préfets de régions ont proposé aux organisations professionnelles des projets de composition des comités d'élaboration des PPRDF. Les configurations proposées sont rarement conformes à la circulaire se rapportant aux PPRDF et ne rencontrent pas l'adhésion des forestiers. Le conseil d'administration de la Fédération a demandé aux délégations régionales France Forêts de rappeler le dispositif initialement retenu en commun.*

Dans nombre de régions, les propositions réalisées par les préfets prennent des libertés avec le contenu de la circulaire relative à l'élaboration de ces comités d'élaboration des PPRDF, texte auquel se réfère France Forêts au niveau national pour défendre la place des forestiers dans ce dispositif. Pour mémoire, ces plans pluriannuels régionaux de développement forestier sont destinés à organiser une collecte plus importante de bois dans des massifs prioritaires.

Selon les cas, le nombre de membres de ces comités dépasse les quinze prescrits par la circulaire, ou bien d'autres organisations que celles prévues y sont représentées (interprofession, collectivités, chambres départementales d'agriculture...) etc. En analysant cette situation, le conseil d'administration de la Fédération nationale des communes forestières réuni le 16 février a adopté une délibération à cet égard. En substance, elle défend la position de France Forêts conforme au contenu de la circulaire et appelle à la solidarité toutes les régions. La Fédération invite toutes les délégations régionales de France Forêts à assister aux premières réunions des comités d'élaboration des PPRDF et d'y présenter ce dispositif retenu en commun. A l'issue de ces réunions, la Fédération examinera les situations régionales qui seront présentées lors d'une prochaine réunion de France Forêts.

### **Le lancement de l'année internationale des forêts en France**

Le 3 février à Vassieux-en-Vercors (Drôme), la ministre en charge de l'écologie a lancé officiellement l'année internationale des forêts. Nathalie Kosciusko-Morizet avait choisi le territoire du Parc naturel régional du Vercors pour faire le point sur les actions engagées par l'Office national des forêts pour préserver la biodiversité dans les forêts françaises. Elle s'est intéressée notamment à la grande réserve biologique intégrale du Vercors, présentée comme un laboratoire dédié à l'évolution des espèces naturelles sans intervention humaine.

### **Au congrès du Syndicat des énergies renouvelables**

Eric Besson et Nathalie Kosciusko-Morizet sont intervenus au colloque du Syndicat des énergies renouvelables le 1<sup>er</sup> février assurant qu'ils travaillaient « main dans la main ». Le ministre a rappelé la parution - le 30 janvier au JO - de l'arrêté qui "étend le bénéfice du tarif d'achat de l'électricité produite par les installations biomasse supérieures à 1 MW destinées à alimenter en chaleur les entreprises de scierie". Elles devront "remettre chaque année un plan d'approvisionnement aux préfets de régions" afin d'éviter "tout conflit d'usage" autour du bois, a souligné Eric Besson. Le même JO annonçait les nouveaux tarifs d'achat de l'électricité produite à partir de biomasse. Ils sont en baisse de 3,6 %, mais la Commission de régulation de l'énergie souligne que les installations les plus efficaces énergétiquement restent cependant rentables.

### **Circulaire : nouvelle aide à l'exploitation des forêts de montagne**

La circulaire du 24 janvier précise le nouveau dispositif d'aide à l'exploitation des forêts de montagne ayant un rôle de protection avéré. L'aide nationale (mesure 226B du PDRH) est instaurée pour 3 ans. La dépense éligible établie sur la base d'un devis est plafonnée à 4 700€/ha pour le câble mât et à 5 400€/ha pour le câble long. La subvention est plafonnée à 50% de la dépense éligible. Les collectivités peuvent apporter un complément au soutien de l'Etat. Le montant des aides publiques s'élevant à 80% de la dépense éligible.

### **Les maisons en bois ont de l'avenir**

Le Cabinet Xerfi a publié une étude annonçant un retour à la croissance pour le secteur de la construction bois à l'horizon 2014. Il pronostique la mise en chantier de 22 000 maisons en bois par an contre 15 000 en 2008, année record jusque là. [www.xerfi.fr](http://www.xerfi.fr)

### **Les deuxièmes Assises la forêt et du bois de Franche-Comté**

Les Assises qui se sont déroulées le 2 février à Besançon sous l'égide de l'ADIB ont permis de rendre compte des ateliers conduits en novembre-décembre 2010 afin de définir les orientations concernant tous les secteurs de la filière régionale. Et cela dans le cadre du Contrat d'aide à la compétitivité signé entre les professionnels et la région Franche-Comté (à échéance 2013). Ces Assises constituaient un temps fort du long et méthodique travail entrepris entre les acteurs de cette filière forêt-bois. Elles ont donné lieu à la restitution de l'audit en vue d'une nouvelle gouvernance de l'amont forestier. L'organisation qui va en résulter doit rapprocher et fédérer les acteurs de l'amont pour exploiter de façon optimale le potentiel de la forêt franc-comtoise. L'exploitation d'entretiens et des questionnaires a permis de mettre en évidence les facteurs qui contribueront à l'efficacité collective recherchée « afin de mieux produire ce qui se vendra ».